

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU LUNDI 9 JUIN 2023**

Présents : MMS SONREL LOUIS PYTHON VILLAUME GESQUIERE PIERRE ALLALA GREGOIRE IRDEL DARGENT

MMES CHERY-GAUDRON LEROY OHNET SAINT-DIZIER MOUCHOT AUBURTIN

Excusé(e)s et représenté(e)s :

M. DUJARDIN représenté par M. VILLAUME

Mme CARPENTIER représentée par Mme CHERY GAUDRON

Mme CARRASCO représentée par Mme PIERRE

M. GRUCKER représenté par M. GESQUIERE

Mme SCHLERET représentée par M. SONREL

Mme LEGRAS représentée par Mme MOUCHOT

M. LARIDANT représenté par M. GREGOIRE

Elus : 23

Votants : 23

Secrétaire de Séance : Sonia LEROY

AFFAIRES GENERALES

- **Election des grands électeurs pour les élections sénatoriales**

Participation :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<u>23</u>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>23</u>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	<u>23</u>

Résultats des votes :

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste A : « Ensemble pour Damelevières. »	21	7	4
Liste B : « Damelevières et pourquoi pas . »	2	0	0

Sont élus :

Nom et prénom de l' élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l' élu(e)
SONREL Christophe	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	DELEGUE
CHERY-GAUDRON Sylvie	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	DELEGUE
VILLAUME Olivier	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	DELEGUE

AUBURTIN Isabelle	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	DELEGUE
PYTHON Hervé	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	DELEGUE
OHNET Marie Claude	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	DELEGUE
GREGOIRE Bruno	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	DELEGUE
SAINT-DIZIER Patricia	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	SUPPLEANT
ALLALA Abderazak	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	SUPPLEANT
MOUCHOT Maryse	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	SUPPLEANT
DUJARDIN Bruno	Liste « Ensemble pour Damelevières. »	SUPPLEANT

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2023**

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Désignation des jurés d'assises**

- **CC3M : modification des statuts**

La CC3M retire de ses statuts la compétence « équipements culturels ». Au sein des statuts de la CC3M, la compétence « équipements culturels » consiste en la gestion de la médiathèque Marie Marvingt sise à Bayon. Sur le territoire de la CC3M, il existe deux autres médiathèques qui sont gérées par la commune de Blainville sur l'Eau pour l'une, et par la commune de Gerbéviller pour la seconde, en sus de plusieurs autres bibliothèques, soit municipales, soit associatives.

La situation financière de la CC3M ne permet pas à ce jour de prendre en charge la gestion des 3 médiathèques du territoire. En effet, depuis juillet 2022, l'exécutif réfléchit à des pistes de travail afin d'améliorer la situation financière de la collectivité de façon globale.

Après différentes réunions de la Commission des finances, des échanges en réunion de Bureau ainsi qu'en Conseil Communautaire, le Président propose de retirer la compétence « équipements culturels » des statuts de la CC3M, et ce à compter du 31 Décembre 2023.

L'avis des communes est requis avant modification desdits statuts. M. le Maire propose un avis favorable de la commune.

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Convention avec le Centre de Gestion 54 : Médiation préalable obligatoire**

Il s'agit d'autoriser la commune à solliciter en cas de besoin le centre de gestion pour des médiations préalables obligatoires. Si tel était le cas, un devis serait formalisé par le CDG.

Ces médiations préalables sont obligatoires quand certaines décisions de la collectivité sont attaquées au tribunal administratif.

Le médiateur est un tiers compétent et indépendant, non impliqué dans le différend. Il dispose d'une compétence sur les sujets qui lui sont confiés en médiation et a suivi une formation spécifique à la médiation

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Convention avec le Centre de Gestion 54 : Médiation à la demande**

Il s'agit d'autoriser la commune à solliciter en cas de besoin le centre de gestion pour des médiations à la demande. Si tel était le cas, un devis serait formalisé par le CDG.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des médiateurs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle pour la conduite de médiations administratives, soit à l'initiative des parties, soit à l'initiative du juge.

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Convention avec le Centre de Gestion 54 : Forfait Retraite : sujet retiré de l'ordre du jour**

- **Convention de prestation intégrée avec la société SPL Xdemat**

La ville est actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, la ville a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention pour 5 ans.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

➤ Approuvé à l'unanimité

FINANCES :

• Tarifs 2023 au bassin de plein air

Mme L'adjointe déléguée aux finances et aux affaires générales indique que le seul tarif modifié au bassin cette année est celui des boissons, passant de 2€ à 2.50€ et eau en bouteille de 1€ à 1,50€

Les tarifs sont ainsi établis à :

BAIGNADES	-3 ans accompagnés	3 à 18 ans	+ 18 ans
Ticket journalier	Gratuit	1,50 Euro	3 Euros
Carte familiale pour les damelibériens pour la saison : 40 Euros + 5 Euros par ayant droit (enfants mineurs) 6 par carte maximum			
Carte familiale extérieurs pour la saison : 60 euros et 7 euros par ayants droits (enfants mineurs) 6 par carte maximum			

Une convention tarifaire sera conclue pour les groupes organisés sur la base d'un accompagnateur gratuit pour 8 enfants de plus de 6 ans ou pour 5 enfants de moins de 6 ans.

BUVETTE	
Boissons	2.50 Euros
Café	1.00 Euros
Bonnet de bain	2.00 Euros
Parasols	3.00 Euros
Transats	5.00 Euros

LOCATION D'EMPLACEMENTS POUR BANDEROLES PUBLICITAIRES

Banderoles 2m x 0,75m	200.00€ pour 4 semaines
-----------------------	-------------------------

LOCATION D'UN EMBLACEMENT POUR UN FOURNISSEUR DE PETITE RESTAURATION

Tarif par jour d'ouverture	15.00€
----------------------------	--------

Le mode de paiement par carte bleue est reconduit avec la mise à disposition d'un terminal de paiement électronique.

Ouverture du bassin du 1^{er} juillet au 31 août. Les horaires sont les suivants :

	SEMAINE	WEEK END
BAIGNADE	10H/12H30 (groupes) 14H/19H	10H/12H30 14H/19H
BUVETTE	15H/19H30	15H/20H le vendredi 14H/20H SAMEDI/DIMANCHE

La gestion de ce service sera assurée par une régie municipale de recette.

M. Dargent indique qu'il souhaiterait des tarifs différenciés entre Damelibairiens et extérieurs. Cela générerait des recettes supplémentaires pour la commune. M. le Maire indique que la proposition pourrait s'entendre si l'établissement était ouvert à l'année, avec des moyens à l'accueil et au contrôle des pièces justificatives suffisants. Or le bassin n'est ouvert que 2 mois par an, avec des emplois temporaires saisonniers, et n'offre pas de casiers permettant aux visiteurs de venir avec leurs papiers d'identité. Donc mettre en place cette différence, qui implique de vérifier la carte d'identité et un justificatif de domicile, est à ce stade trop lourd pour une équipe et des moyens les plus légers possibles sur une saison estivale.

➤ *Approuvé à 21 voix pour et 2 voix contre.*

- **Autorisation de recruter du personnel saisonnier au bassin de plein air et au service technique**

Mme l'Adjointe Déléguée aux finances et aux affaires générales présente les dispositions à prendre pour permettre le bon fonctionnement des services pendant la saison haute au Bassin de Plein Air :

- Le détachement d'un agent communal à temps plein pour assurer la direction et la régie du Bassin de Plein Air du 26 Juin 2023 au 06 Septembre 2023.

- La mise à disposition d'une agente du SIS à temps plein pour assurer la tenue des caisses et des stocks du 8 juillet au 30 août 2023 dont le temps de travail fera l'objet d'une facturation au réel de la part du SIS,

- Le recrutement de 4 opérateurs des Activités physiques et sportives (titulaires BNSSA) dont 1 Chef de Bassin à temps plein par mois qui travailleront par roulement pour la saison d'été.

- Le recrutement pour un contrat saisonnier de 3 agents pour contrôle des entrées du Bassin de plein air et de la buvette et 4 agents pour l'entretien journalier du bassin de plein air.

Au service technique, il convient également de prévoir :

- Le recrutement comme chaque année de 2 agents des espaces verts à 35h00 pour renforcer l'équipe pendant la période de tonte et d'entretien accru des espaces verts du 1^{er} mai au 30 septembre.

- le recrutement ponctuel d'un agent polyvalent à 25h00 pour renforcer l'équipe au niveau de l'entretien du cimetière au vu des absences des agents permanents et de la surcharge de travail.

➤ *Approuvé à l'unanimité*

- **Cotisation 2023 au CNAS**

Mme l'adjointe au Maire déléguée aux finances et aux affaires générales rappelle que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités. La cotisation par agent a été définie par le CNAS pour 2023 sans modification depuis 2020 :

- 212 euros par agent·e salarié·e
- 137.80 euros par retraité·es couvert·es.

➤ *Approuvé à l'unanimité*

- **Modification des régies municipales**

Mme l'adjointe au Maire déléguée aux finances et aux affaires générales indique qu'au vu des exigences du Service Comptable de Lunéville et afin de permettre aux habitants de payer par chèque, il est nécessaire d'élargir le périmètre d'intervention de la régie des cartes de pêches et photocopies à l'encaissement des concessions de cimetière.

Il convient donc d'autoriser M. le Maire à modifier en conséquence l'acte de création de la régie municipale des cartes de pêches et photocopies. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est modifié en conséquence à 4000€.

➤ *Approuvé à l'unanimité*

URBANISME :

- **Bilan de l'extinction de l'éclairage public**

M. L'adjoint en charge de l'urbanisme rappelle que le conseil avait souhaité dans un premier temps expérimenter l'extinction de l'éclairage public, avec un bilan au printemps. Le bilan de l'expérimentation menée depuis décembre montre que l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit ne pose pas de souci et permet à la fois des économies d'énergie et réduit l'impact négatif sur la faune et la flore. Le constat sur les factures montre une baisse de 35% des consommations d'énergie. L'acceptation par les habitants est très bonne. Les retours négatifs sont peu nombreux et concernent surtout la peur aux abords des passages piétons. Sur ce point

M. Dargent indique que la commune voisine a mis en place de faibles éclairages au ras du sol sur les passages piétons. M. L'adjoint à l'urbanisme confirme que si l'extinction se poursuit, de petits aménagements de ce type pourraient être envisagés, il précise cependant que le but de ces économies d'énergie n'est pas d'engendrer de dépenses palliant l'extinction des luminaires.

Aussi il est décidé de poursuivre cette démarche, en adaptant pour l'été les horaires, plus tardifs : extinction de 1h00 à 5h00 du matin au lieu de 23h30, afin de s'adapter aux habitudes des habitants l'été.

ENVIRONNEMENT

- **Projet d'aménagement de la zone de loisirs tranche 2 : modification du plan de financement**

Ajout d'un potentiel partenaire financier : la Région sur l'appel à projets Pumptrack à hauteur de 104 887€, et révision du montant de subvention espéré au titre de l'agence nationale du sport à 148 614.50€.

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements voie douce et extérieurs			
Préparation	19 185,00 €	ETAT :	371 280,40 €
		DETR 30%	257 739,30€
Travaux d'aménagement	909 016,00 €	Bonus "Petites Villes de demain" 10%	83 994,60€
		Conseil départemental (AT54)	139 230,15 €
		Région Grand Est - Soutien à l'amélioration du cadre de vie	152 432,00 €
		Agence de l'eau Rhim-Meuse	40 000,00 €
		Autofinancement	225 258,45 €
<i>Sous total aménagements</i>	<i>928 201,00 €</i>		<i>928 201,00 €</i>
Création d'installations sportives			
Equipements sportifs	297 229,00 €	Agence nationale du sport	148 614,50 €
<i>dont équipements vélos: Pumptrack, piste d'initiation</i>	<i>209 775,00 €</i>	Région Grand Est - Appel à projets Pumptracks	104 887,00 €
		Autofinancement	43 727,50 €
TOTAL	1 225 430,00 €	TOTAL	1 225 430,00 €

➤ *Approuvé à l'unanimité*

ENFANCE ET JEUNESSE

- **Autorisation de recruter du personnel saisonnier pour les Accueils d'été.**

Mme l'Adjointe Déléguée à l'enfance et la jeunesse présente les dispositions à prendre pour permettre le bon fonctionnement des accueils de loisirs pour cet été 2023, à savoir d'autoriser le recrutement en contrat d'engagement éducatif d'animateurs saisonniers pour les accueils de loisirs de la commune :

- foyer des jeunes : 2 animateurs à temps plein entre le 11 juillet et le 28 août 2022
- Ptits loups : 5 animateurs à temps plein en juillet et 4 en août si le nombre d'inscriptions le justifie

➤ *Approuvé à l'unanimité*

QUESTIONS DIVERSES

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	excusée
DUJARDIN	Bruno	excusé
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	excusée
LARIDANT	Gilles	excusé
GREGOIRE	Bruno	
GRUCKER	Yannick	excusé
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	excusée
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	excusée
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	
IRDEL	Thierry	